

Service émetteur : Délégation territoriale des Côtes d'Armor  
Pôle Santé Environnement

Affaire suivie par : Loïc PESTEL  
LP/SLH

Courriel : [ars-dt22-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-dt22-sante-environnement@ars.sante.fr)

Téléphone : 02.96.60.42.20

Télécopie : 02.96.33.72.81

Réf : Votre courrier du 27/02/14

P.J. : 1

Date : 13 mars 2014.

Objet : Installations classées pour la protection de  
l'environnement. PLOUMAGOAR -  
SAS IEL EXPLOITATION 35.

Préfecture des Côtes d'Armor  
Direction des Relations avec les Collectivités  
Territoriales  
Bureau du Développement Durable  
A l'attention de Mme Danièle BRAULT  
Place du Général de Gaulle  
22000 SAINT BRIEUC

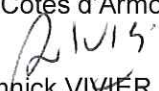
Madame,

L'étude de ce dossier appelle de ma part aux observations suivantes :

- ✓ L'éloignement des habitations est plus important que celui d'autres projets similaires,
- ✓ L'analyse de l'état sonore initial montre de très faibles niveaux de bruit dans certains secteurs,
- ✓ Des émergences supérieures aux maximales autorisées sont attendues,
- ✓ Un plan de bridage des machines en est défini devant permettre le respect des niveaux de bruit à ne pas dépasser,
- ✓ Cette étude reste théorique, et, après mise en service du parc, il conviendra de procéder à une campagne de mesures afin d'affiner ce programme de bridage.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le DGARS, et par délégation,  
La Directrice de la Délégation Territoriale  
des Côtes d'Armor,

  
Annick VIVIÉR